



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA – Fonctionnement et Projets Innovants

Bilan de la campagne 2018

Placé auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a pour objet de contribuer au développement de la vie associative en apportant un soutien financier sous forme de subventions aux associations.

À l'issue du vote de la loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017 pour 2018 et du décret n°2018-460 du 8 juin 2018, le FDVA a évolué dans son objet et permet maintenant un financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités innovants qu'elle a créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

Dès la parution du décret, la direction départementale déléguée des Bouches-du-Rhône de la DRDJSCS s'est mobilisée pour organiser et mettre en œuvre la campagne de subventions dans les plus brefs délais. Un collège départemental consultatif, dont la composition est régie par l'article 7 du décret s'est réuni le 3 juillet dernier et la campagne a été lancée le 9 juillet.

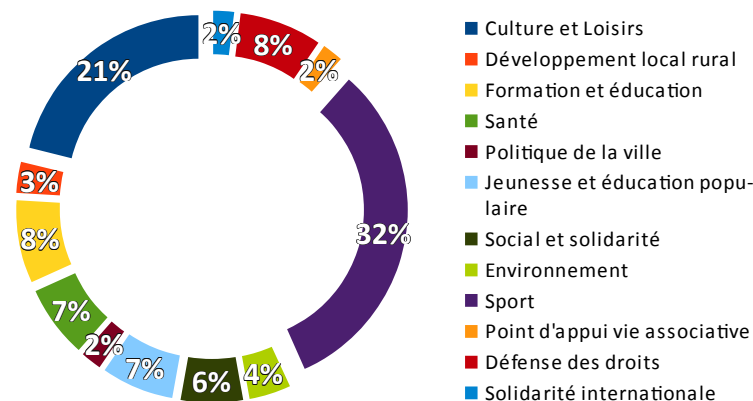
Elle s'est terminée le 24 août et après une période d'instruction par les services de la Direction Départementale Déléguée, le collège départemental consultatif a donné un avis favorable le 22 octobre à la programmation présentée. L'intégralité des demandes ayant obtenu un avis favorable ont été financées avant la fin de l'année 2018.

I. Les demandes

Nos services ont réceptionné un nombre total de **682 dossiers de demandes de subventions**, correspondant à **641 associations du département**. Cela représente également plus de **1 300 courriels** réceptionnés par le service Vie Associative et plus de **500 appels téléphoniques**.

La somme totale demandée a été de 6 237 359 €, pour une enveloppe départementale de 541 588€, soit **11,5 fois plus**. Sur ces 641 associations, **49 % d'entre elles ont moins de 2 salariés** et 6 % des associations ne recevaient aucun financement public.

La moyenne des demandes de subventions reçues est de **9 145 €**, avec **26 % d'entre elles** au plafond maximum de la demande (15 000€).



Répartition des associations ayant déposé un dossier de subvention FDVA par domaine d'activité dans les Bouches-du-Rhône.

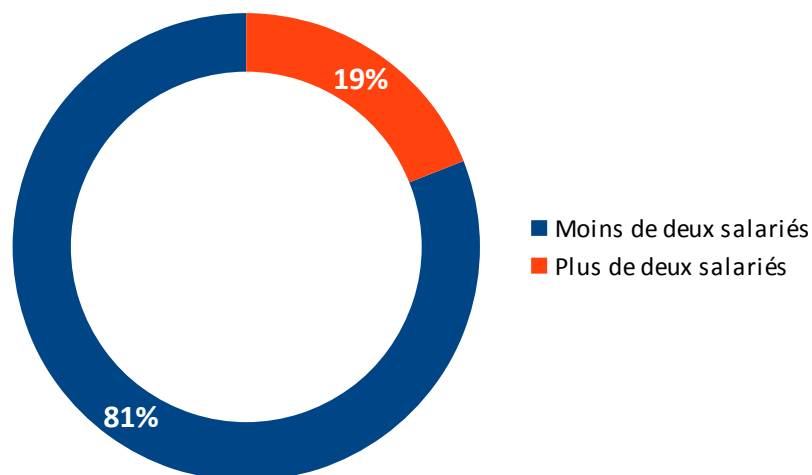
Tous les secteurs d'activité ont été représentés dans la demande, à des proportions semblables aux moyennes départementales du nombre d'associations par domaine d'activité. Exception faite des associations **sportives** (forte demande relative) et du domaine **culture et loisirs** (faible demande relative).

Durant la campagne de subvention, la page internet de l'appel à projet a été vue **5375 fois**, ce qui la classe au deuxième rang des pages les plus consultées du site Internet de l'État dans le département.

II. Les associations subventionnées

Tel qu'indiqué dans la note d'appel à projet, **75 % des fonds** ont été versés à **des associations de moins de deux salariés**, ce qui représente **81 % des 199 associations financées**.

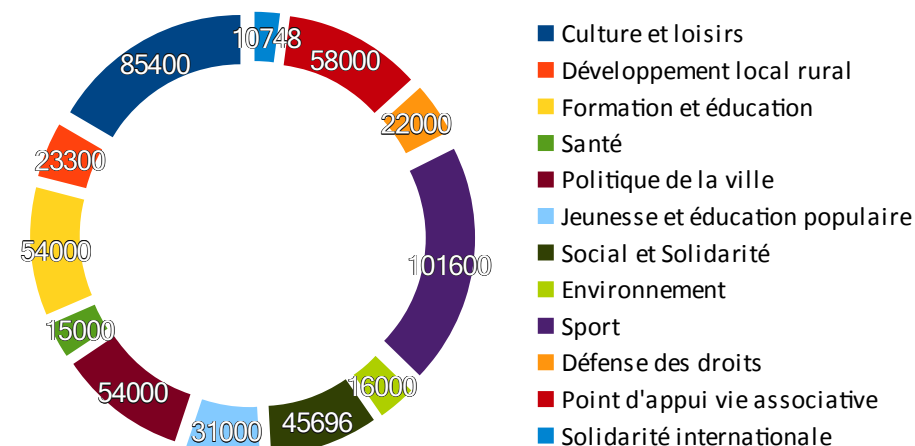
Une attention particulière a également été portée sur les associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (**45 % des fonds, soit 231 000€**) et aux associations non subventionnées par des fonds publics (**12,4 % des fonds**).



Pourcentage des associations financées au titre des associations de moins et de plus de deux salariés dans les Bouches-du-Rhône.

Afin de soutenir au mieux les associations, **65 % des subventions versées sont supérieures à 2000€**, avec une **moyenne de 2621€**. De plus, la répartition territoriale des subventions accordées correspond aux répartitions des associations par arrondissement : **Marseille (55%) ; Aix (24%), Arles (10%) et Istres (11%)**.

Enfin, pour respecter l'équité des différents domaines associatifs, les subventions accordées aux associations ont été équilibrées au mieux par domaine d'activité.



Montant des subventions octroyées par domaine d'activité au titre du FDVA – Fonctionnement et Projets innovants 2019 pour les associations des Bouches-du-Rhône.

III. Vos contacts

Vous retrouverez toutes les informations sur le FDVA sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Retrouvez également toutes les informations sur le FDVA – Formation des bénévoles sur le site de la DRDJSCS :

<http://paca.drdjcs.gouv.fr/>

Benjamin ROQUES
Délégué Départemental à la Vie Associative
ddcs-fdva@bouches-du-rhone.gouv.fr

D.R.D.J.S.C.S PACA
Direction départementale déléguée des Bouches du Rhône
66 A rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 91 00 57 00 – Télécopie : 04 91 00 57 10